

VILLE DE SAINT-QUENTIN

POLITIQUE INTERNE NO 2017-51

Page 1 de 1

SERVICES AFFECTÉS: Tous les services
DESTINATAIRES: Tous les services
OBJET: POLITIQUE EN MATIÈRE D'ALLAITEMENT MATERNEL
RÉFÉRENCES: Réseau de santé Vitalité / Santé publique Nouveau-Brunswick
DATE D'ÉMISSION: Réunion ordinaire du Conseil municipal du 13 juin 2017
RÉVISÉE LE:
ÉMISE PAR:
NOM ET POSTE: Suzanne Coulombe, Directrice générale et Greffière

Établir une politique en matière d'allaitement maternel est un bon moyen de s'assurer que tout le personnel sait que la municipalité soutient l'allaitement maternel.

Tout en reconnaissant que :

- le droit à l'allaitement maternel n'importe où, n'importe quand est protégé par la *Charte canadienne des droits et libertés*;
- l'allaitement maternel est la meilleure façon de fournir aux nourrissons et aux jeunes enfants ce qu'il y a de mieux pour se développer sainement;
- l'allaitement au sein exclusif pendant les six premiers mois de la vie associé à une alimentation de complément appropriée jusqu'à l'âge de deux ans au moins offre le maximum de bienfaits pour la santé de la mère et du bébé;

le Conseil municipal :

- encourage les mères à nourrir leur enfant au sein où et quand bon leur semble sur le territoire de la municipalité;
- offre un soutien aux mères allaitantes qui peuvent se faire critiquer parce qu'elles ont allaité dans un endroit public sur le territoire de la municipalité;
- soutient les employées allaitantes qui sont de retour au travail après un congé de maternité, en leur accordant suffisamment de pauses et un endroit intime (et non une salle de bain) pour donner le sein à leur bébé ou tirer leur lait;
- montre ouvertement leur soutien à l'allaitement en installant l'affiche « Amie de l'allaitement maternel » dans ses établissements
- proclame lors de la première semaine d'octobre la semaine mondiale de l'allaitement maternel.